ADMINISTRATION COMMUNALE
LINTGEN



Sport- an Jugendkommissioun Gemeng Lëntgen

Amicale Muppentreff

Anmeldeformular für die „Zone sportive“ des Dog Agility Parc
Fiche d’inscription pour la « zone sportive » du Dog Agility Parc
Registration Form for the Dog Agility Parc « Zone sportive »

Name / Nom / Name: _____

Adresse / Address: _____

Telefonnr. / Numéro tél. / Telephone number: _____

Ja/Oui/Yes ☐ Nein/Non/No ☐	Ich verfüge über Grundkenntnisse in Hundesportarten wie Agility, Jumping oder Hoopers. J´ai une connaissance de base en sports canins : Agility, Jumping ou Hoopers. I have a basic knowledge of dog sports: Agility, Jumping and Hoopers.
Ja/Oui/Yes ☐ Nein/Non/No ☐	Ich möchte einen kostenlosen Grundkurs in Agility oder Hoopers. Je veux une formation gratuite de base en Agility ou Hoopers. I’d like a free introductory course in Agility or Hoopers.
Ja/Oui/Yes ☐ Nein/Non/No ☐	Ich habe die Parkordnung gelesen und verstanden. J´ai lu et compris le règlement du parc. I have read and understood the park’s rules.
Ja/Oui/Yes ☐ Nein/Non/No ☐	Ich möchte der WhatsApp-Gruppe beitreten, um den Zugangscode (der sich regelmäßig ändert) für den Sportbereich zu erhalten. Je veux faire partie du groupe WhatsApp pour avoir le code d’entrée (lequel change régulièrement) de la zone sportive. I’d like to join the WhatsApp group so I can get the access code (which changes regularly) for the sports area.

Ich darf den Bereich nicht betreten, wenn er bereits belegt ist. Ich kann jedoch fragen, ob wir abwechselnd in der Gruppe trainieren können. Ich darf den Sportbereich nicht länger als 10 Minuten allein belegen.

Ich räume die Kleingeräte nach dem Training weg. Um die A-Wand, die Wippe oder die Brücke zu versetzen, müssen mehrere Personen anwesend sein.

Je n’ai pas le droit d’entrer lorsque la zone est déjà occupée. Cependant je peux demander si on peut s’entrainer en groupe à tour de rôle. Je n’ai pas le droit de bloquer la zone sportive plus de 10 min personnellement.

Je range le petit matériel après l’entraînement. Pour déplacer la A-palissade, la bascule ou la passerelle on doit être à plusieurs personnes.

I am not allowed to enter if the area is already in use. However, I can ask if we can take turns training as a group. I am not allowed to occupy the sports area on my own for more than 10 minutes.

I tidy away the small equipment after training. To move the A-frame, the balance beam or the footbridge, several people are required.

Datum / Date : _____/_____/_____ Unterschrift / Signature :

*Remplissez et envoyez la fiche par mail à **muppentreff@gmail.com** - Amicale Muppentreff*

RÈGLEMENT DU PARC

Le parc canin est un espace de détente destiné aux chiens dont le comportement est compatible avec la présence d'autres chiens et des personnes. Les chiens peuvent y évoluer sans laisse, sous la surveillance constante et la responsabilité exclusive de leur détenteur, dans le strict respect du présent règlement.

Le parc comprend trois zones distinctes :

1.Zone d'aventure

Cette zone permet au maître d'accompagner son chien dans le franchissement de différents obstacles, favorisant ainsi la confiance mutuelle, la concentration et la coordination.

2.Grande zone de jeux

Cet espace est destiné à la liberté de mouvement des chiens, qui peuvent y courir, jouer et utiliser les différents équipements mis à leur disposition.

3.Zone sportive

Cette zone est réservée aux propriétaires possédant des connaissances de base en sports canins et permet notamment la pratique de disciplines telles que l'agility, le jumping ou le hoopers.

RECOMMANDATIONS

Avant d'accéder au parc, il est recommandé :

- de veiller à ce que le chien ait fait ses besoins ;
- d'échanger avec les usagers déjà présents avant d'introduire son chien dans le parc ;
- de laisser les chiens faire connaissance progressivement et d'observer leur comportement ;
- d'intervenir rapidement en cas de tension entre les animaux afin d'éviter toute altercation.

CONDITIONS D´ACCÈS

L'accès au parc est interdit :

- aux chiens non enregistrés auprès de la commune de Lintgen ou pour lesquels la taxe communale n'est pas acquittée ;
- aux chiens non identifiés par puce électronique ou ne disposant pas des vaccinations obligatoires ;
- aux chiens présentant des signes de maladie contagieuse ou parasitaire ;
- aux chiots âgés de moins de quatre mois ou n'ayant pas terminé leur programme de vaccination ;
- aux chiens soumis à une législation particulière lorsqu'ils sont en présence d'autres chiens, sauf si leur détenteur est muni des autorisations requises et que le chien porte une muselière adaptée ;
- aux personnes âgées de moins de quatorze ans non accompagnées d'un adulte.

SÉCURITÉ

Chaque détenteur est tenu :

- de garder son chien sous contrôle permanent ;
- de disposer à tout moment d'une laisse et de veiller à ce que le chien porte un collier ou un harnais ;
- de quitter immédiatement le parc si son chien manifeste un comportement agressif ;
- de refermer systématiquement les portails après son passage.

Il est interdit :

- de quitter le parc en laissant son chien sans surveillance ;
- d'exercer toute forme de violence envers un animal ;
- de fumer dans l'enceinte du parc.

PROPRETÉ ET RESPECT DES LIEUX

Chaque détenteur est tenu :

- de ramasser immédiatement les déjections de son chien et de les déposer dans les poubelles prévues à cet effet ;
- de déposer également tout autre déchet dans les poubelles ;
- d'empêcher son chien de détériorer les installations ou de creuser le sol. Tout trou creusé doit être immédiatement rebouché.

L'utilisation privative de la zone sportive est limitée à 10 minutes lorsque d'autres usagers sont présents.

Après chaque séance d'entraînement, le matériel utilisé doit être rangé.

RESPONSABILITÉS

Les usagers utilisent les installations sous leur entière responsabilité.

La commune de Lintgen décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessure, de dommage matériel ou de conflit entre animaux résultant de l'utilisation du parc.

Chaque détenteur est responsable des dommages causés par son chien et doit être couvert par une assurance responsabilité civile.

Toute détérioration des installations ou tout incident constaté doit être signalé dans les meilleurs délais à l'administration communale.

RESPECT DU RÉGLEMENT

Toute personne pénétrant dans le parc est réputée avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner l'exclusion du parc ainsi que toute autre mesure prévue par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.



COMMUNE DE
LINTGEN